

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: - (1992)

Heft: 37

Artikel: Le grand malaise Suisse-Iran : la version de l'ambassade d'Iran à Berne

Autor: Diesbach, Roger de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le grand malaise Suisse-Iran

La Version de l'Ambassade d'Iran à Berne

par Roger de Diesbach / BRRl

“Les réactions de l'Iran sont imprévisibles, tellement impondérables ! Il y a donc danger de restriction de nos relations avec la Suisse, et ce serait si dommage”. Alors que l'Iran vient de chasser le Comité International de la Croix-Rouge, les diplomates iraniens déplorent cette crise et affirment qu'ils font tout pour que Téhéran ne perde pas patience : “Mais le prestige de l'Iran est en jeu”.

Le grain de sable dans les rouages, c'est la détention de l'Iranien Zeyal Sahradi, impliqué dans l'assassinat de l'ancien premier ministre du Chah, Chapour Bakhtiar, le 6 août 1991 à Paris. Arrêté, Sahradi est soupçonné d'être entré en Suisse le 13 août, soit une semaine après l'attentat. A Genève, il aurait rempli des fiches d'hôtel à son nom pour l'un des tueurs de Bakhtiar ; et aurait téléphoné à d'autres complices cachés dans des hôtels genevois et en Turquie. Sahradi pourrait être extradé prochainement vers la France. Ce qui exaspère les Iraniens qui jurent son “innocence absolue”.

Et son alibi ?

Les diplomates iraniens admettent que la Suisse a signé la Convention européenne d'extradition et doit s'y tenir. Mais elle doit aussi respecter la loi sur l'entraide judiciaire internationale qui permet à un suspect de fournir un alibi. Or Zeyal Sahradi n'était pas en Suisse lors de l'assassinat de Bakhtiar, mais en Iran. Son employeur à Téhéran l'atteste. Toutes les preuves de son innocence existent mais la police fédérale refuse de les entendre. L'avocat suisse de Z. Sahradi a d'ailleurs déposé un recours devant le Tribunal Fédéral.

Un employé de l'ambassade

La Suisse affirme que Sahradi était en Suisse le 3 août 1991, une semaine avant l'attentat. Il n'y était pas, répondent les

Iraniens.

Ils affirment que Sahradi n'est pas l'homme que cherchent les Français. S'ils sont si fâchés de son arrestation, c'est qu'il travaillait au secrétariat de l'ambassade d'Iran à Berne depuis le 3 septembre 1991, à une fonction “subalterne et temporaire”. Il n'aurait jamais été en Suisse avant. Sahradi n'était pas diplomate, mais il n'aurait dû être arrêté qu'avec “le respect que tout Etat doit aux ambassades étrangères, poliment et sans bruit. La manière suisse est insultante pour l'Iran et son ambassade”.

Les deux passeports

“Les Suisses savaient fort bien qui était Sahradi : il a fait successivement deux demandes de visas à l'ambassade de Suisse à Téhéran ; des demandes soutenues par le Ministère iranien des affaires étrangères et accordées par l'ambassade de Suisse”. Et l'ambassade d'Iran à Berne d'expliquer ces deux demandes : “Après la première, au début de l'été, Sahradi a perdu son passeport. Il est revenu à la charge avec un nouveau passeport. Il a reçu son visa le 21 août, après l'attentat”. Les diplomates iraniens savent que la police suisse passe “au scanner” les passeports des étrangers débarquant en Suisse. Ils se demandent pourquoi cette même police ne leur montre pas la photocopie qui prouverait que Sahradi est venu en Suisse une première fois le 13 août. Un diplomate ajoute : “Je me suicide si c'est vrai !”.

Et si quelqu'un d'autre avait

utilisé le premier passeport perdu par Sahradi ? “Ce serait une raison supplémentaire de lui permettre de prouver son alibi”. D'ailleurs, ajoutent les diplomates, même si Sahradi était vraiment venu en Suisse le 13 août, ce qui n'est pas le cas, la Suisse ne pourrait pas l'extrader : car les délits qu'on lui reproche ont été commis en Suisse et devraient être jugés par la justice suisse. Et ne méritent sûrement pas un an de prison, une condition pour toute extradition : “on ne peut être complice de meurtre lorsqu'on intervient bien après le crime !”.

Le pourquoi d'une si grande nervosité

Si les Iraniens montrent un tel acharnement à innocenter Zeyal Sahradi, c'est justement parce qu'il était un employé de l'ambassade d'Iran à Berne. Ainsi, si sa culpabilité était reconnue par la France, c'est la complicité de l'Etat iranien dans un acte de terrorisme qui serait établie. D'autant plus grave que, lors d'autres crimes de sang commis en Suisse ou à l'étranger, certains ont déjà dénoncé, sans preuve, la main de l'Etat islamique. Voilà comment la Suisse officielle interprète la vigoureuse action iranienne en faveur de Sahradi, mais voilà ce qu'elle ne dira jamais.

Ce que dit la Suisse officielle ? C'est qu'elle regrette vivement le malaise qui s'instaure entre les deux pays. En ce qui concerne le droit de Sahradi de faire valoir son alibi - son employeur iranien est venu en Suisse pour le

confirmer - il est effectivement prévu par la loi fédérale sur l'entraide judiciaire en matière pénale. Mais le Tribunal Fédéral a toujours appliqué cette loi de façon très restrictive. Dans le cas présent, les Suisses se demandent même s'ils pourraient faire valoir l'alibi de Sahradi à l'égard de la France, la convention sur l'extradition ne prévoyant rien de tel. Les Suisses ajoutent que les informations qu'ils ont recueillies ne constituent qu'une petite partie du dossier établi par la France sur cette affaire. Quant à l'éventuelle complicité de meurtre que l'on pourrait reprocher à Sahradi, il appartient à la justice française d'en décider.

Danger de restrictions

Les diplomates iraniens confirment le mécontentement que cette arrestation a provoqué à Téhéran. Certains députés iraniens demandent déjà au parlement de restreindre les relations entre la Suisse et l'Iran, voire de traiter la Suisse comme la France. L'Iran ne vient-il pas de rompre un accord signé avec la France sur la fabrication de voitures Renault ? "C'est le droit d'une nation de restreindre ses relations avec d'autres pays. Car cette affaire engage le prestige national de l'Iran". Ce n'est pas une menace, précisent les Iraniens qui disent tout faire pour calmer la crise : "Mais une décision politique en Iran peut être foudroyante quand l'honneur du pays est en jeu".

Propos lourds de menace

Bien qu'elle affirme "travailler énormément au maintien des bonnes relations helvético-iraniennes", l'ambassade d'Iran à Berne tient des propos lourds de menace pour les grandes entre-

prises suisses concernées. Leurs directeurs défilent depuis quelques jours dans cette ambassade pour tenter de calmer le jeu.

Si Sahradi devait être livré à la France, l'ambassade d'Iran à Berne ne prévoit pas de coupure des relations, mais une forte baisse de commandes : "Les institutions officielles se tourneraient vers d'autres fournisseurs. Les commandes hydro-électriques (barrage de Korum) à l'industrie suisse seraient par exemple menacées. Ce serait dommage, car la Suisse et son industrie jouissent jusqu'ici d'une image extrêmement favorable en Iran. Une image qui ne chancelle que depuis peu. Mais le Japon, Taïwan, Hong Kong ou la Corée sont prêts à se substituer aux Suisses qui exportent en Iran pour plus de 450 millions de francs par an".

Le temps qui manque

Des entreprises suisses n'arrivent plus à légaliser leurs documents d'exportation vers l'Iran ou à obtenir des visas. René Felber l'a confirmé. S'agit-il de représailles iraniennes ? Les diplomates parlent de "mauvaise information". Les premiers jours de mars, 31 compagnies suisses ont reçu une centaine de documents d'exportation et des dizaines de visas : "L'ambassade d'Iran à Berne continue à travailler, mais forcément plus lentement. Aussi longtemps que nous sommes engagés à préparer la défense de cet homme absolument innocent, il nous restera moins de temps pour assurer les activités normales de l'ambassade. Il est donc logique que les entreprises suisses doivent attendre plus longtemps. D'ailleurs, Sahradi lui-même, aujourd'hui en prison, travaillait à ces activités administratives" ■

Intégration européenne :

La Norvège hésite encore, l'Islande a fait son choix

par Yelmarc Roulet / BRRI

Après l'Autriche, la Suède et la Finlande, les pays de l'Association Européenne de Libre Echange voudront-ils aussi entrer dans la Communauté Européenne ? Comme la Suisse, la Norvège s'interroge. Mais l'Islande n'y songe absolument pas. Quant au Liechtenstein, il semble s'être résigné à suivre le destin de son voisin helvétique.

La Norvège a connu un traumatisme historique : en 1972, le peuple avait rejeté, par 53 % des voix, le traité d'adhésion négocié par le gouvernement social-démocrate de l'époque. Ce parti, à nouveau au pouvoir sous la forme d'un gouvernement de minorité, ne veut surtout pas que l'histoire se répète. Ce n'est que lors de leur congrès de novembre que les travaillistes norvégiens devraient fixer leur position. Même si l'on s'attend à ce que le premier ministre, Mme Gro Harlem Brundtland, donne un "signe" avant. En tout état de cause, une demande d'adhésion avant la fin de l'année est pratiquement exclue. Le parti gouvernemental est lui-même divisé entre partisans et adversaires d'une intégra-

tion complète. Cette situation se retrouve dans l'opinion des 4 millions de Norvégiens. Selon les sondages, les "pour", les "contre et les "sans opinion" forment trois tiers à peu près égaux. La demande d'adhésion de la Suède, l'été dernier, n'a guère créé d'émulation chez son voisin. Au contraire, les élections communales de septembre ont profité aux adversaires de l'adhésion. L'EEE (Espace Economique Européen) lui-même est du reste contesté, par le Parti du centre, la formation agrarienne.

Pas à l'ordre du jour en Islande

En Islande, l'adhésion à la Communauté n'est pas à l'ordre du jour. La politique d'intégration de ce pays reste exclusivement basée sur l'EEE. "Nous avons toujours vu l'EEE comme un accord permanent et nous continuons", relève-t-on à la mission islandaise auprès de la CE. Aucun parti politique, aucun groupe de pression n'a mis l'adhésion en avant. Il est vrai que l'accord EEE offre une solution satisfaisante pour la pêche, l'élément économique vital de ce pays de 250.000 habitants. Des négociations d'adhésion remettraient cet acquis en question. La seule opposition à l'EEE est menée par un groupe sans représentation parlementaire, qui rejette toute intégration européenne, au nom de la défense des traditions locales. Pour le reste, le soutien à l'EEE semble être total et "sans aucune frustra-

suite page 24